

4 K CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 94 Chemin Zamorategia,
64990 VILLEFRANQUE
941 255 325 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 18 Mars,
A 10 heures,

Monsieur Pierre FOURQUET, demeurant 94 Chemin Zamorategia, 64990 VILLEFRANQUE,

Associé Unique de la société 4 K CONSEILS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Pierre FOURQUET, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de conseils en investissements financier, analyse et négociation financière, et à la fourniture de tous services liés à la réalisation d'investissements, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet :

- Toutes prestations de conseils dans les domaines administratif et financier notamment tous conseils relatifs à l'étalement et à la renégociation de dettes, présentation de dossier bancaire, négociation financière ...,*
- Toutes prestations de conseils en investissement financier, analyse et négociation financière, tous services liés à la réalisation d'investissement,*
- La prise d'intérêts et participations dans toutes Société industrielles, commerciales et agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, française ou étrangère;"*

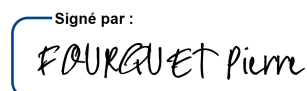
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pierre FOURQUET

Signé par :

FOA0D616670C4BE...